

Introduction au e-discovery

L'avènement de la preuve numérique

PREEL HECQUET PAYET-GODEL
PARIS, FRANCE
17 juin 2009

L'avènement de la preuve numérique

- De la preuve classique...
- ... à la preuve numérique
- Le transfert de données

1- De la preuve classique...

- Communication des pièces entre les parties
- Les éléments de preuve sont strictement limités au soutien des prétentions
- Avant 1972 : Nul n'était tenu de prouver contre lui-même
- Depuis 1972 : « *Chacun est tenu d'apporter son concours à la justice en vue de la manifestation de la vérité* » (Article 10 Code Civil)
- Le juge peut obliger à produire au besoin sous astreinte

Article 9 CPC : « *Il incombe à chaque partie de prouver conformément à la loi les faits nécessaires au succès de sa prétention* »

Faits juridiques - Actes juridiques

Matière civile : actes juridiques soumis au régime de la preuve légale

Matière commerciale : la preuve peut être apportée par tous moyens.

2- ... à la preuve numérique

❑ **1989** : validation par la Cour de cassation de la preuve numérique d'un paiement par carte bancaire, le code à 4 chiffres tenant lieu de signature « manuscrite » (Civ. 1^{ère}, 8 nov. 1989)

❑ **1997** : « *l'écrit peut être établi et conservé sur tout support y compris par télécopie, dès lors que son intégrité et l'imputabilité de son contenu à l'auteur désigné ont été vérifiées ou ne sont pas contestées* » (Com., 2 déc. 1997)

❑ **Loi du 13 mars 2000** portant sur
« l'adaptation du droit de la preuve aux
technologies de l'information et relative à la
signature électronique » (Article 1316 et suivants
c.civ

❑ La support numérique à la même valeur que le
support papier

Reconnaissance de l'écrit électronique en matière de preuve

Pouvoir du juge : entre papier et électronique, c'est à lui de déterminer le titre le plus vraisemblable

Force probante : l'écrit électronique équivaut à l'écrit papier

Reconnaissance de la signature électronique

Validité des acte juridiques sous forme électronique

Validité juridique d'un e-mail

3- Le transfert de données

- ❑ Litiges transnationaux : le transfert de documents

- ❑ Restrictions résultant de la réglementation
 - Loi Informatique et Liberté
 - Commission Nationale Informatique et Liberté
 - Normes européennes

- ❑ Tradition romano-germanique et droits de la Common Law
- ❑ Etats-Unis : rôle de l'avocat et du juge

**Fin de la
présentation**